



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La revalorisation annoncée des salaires des orthophonistes de la Fonction Publique : un premier pas... pour répondre aux revendications de la Fédération Nationale des Orthophonistes

Paris, le 14 avril 2021

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) réclamait depuis de nombreuses années une revalorisation forte des salaires des orthophonistes. Elle se réjouit de la création d'une nouvelle grille salariale pour les orthophonistes hospitaliers, qui semble à première vue liée au niveau de diplôme.

Néanmoins, la FNO s'inquiète et s'interroge quant aux niveaux de salaire annoncés dans le dossier de presse du ministère.

88€ de salaire net en moins pour les orthophonistes formés au grade master que pour les infirmiers, métiers de la rééducation (hors kinés) et médicotechniques, tous formés au grade licence. Ça commence très mal !

La comparaison avec la grille des salaires des infirmiers spécialisés, proches en termes de niveau d'études est dramatiquement défavorable aux orthophonistes : -101€ net en début de carrière, -73€ après 5 ans ; -166€ après 20 ans et -31€ en fin de carrière. C'est inacceptable.

Rappelons que la FNO dénonce depuis des années auprès de tous ses interlocuteurs que le niveau « misérable » des salaires actuels en provoquant la désertification des postes d'orthophonie dans la Fonction Publique fragilise gravement le parcours de soins de nombreux patients et embolise l'accès aux soins dans le secteur libéral. La vacance des postes d'orthophonie dans la Fonction Publique déstabilise également la Formation Initiale des futurs orthophonistes mais aussi des autres professionnels de santé qui méconnaissent ainsi les rôles et missions, sur le terrain, de chaque profession de santé et l'importance de la coordination interprofessionnelle.

La FNO exprime par ailleurs ses vives inquiétudes concernant les salaires des nombreux orthophonistes contractuels qui ne sont pas concernés par cet accord. En effet, les postes d'orthophonie dans la Fonction Publique sont souvent morcelés et de très nombreux orthophonistes hospitaliers ne sont pas titularisables. Les salaires des agents contractuels doivent être alignés à ceux des titulaires.

Les représentants de la FNO qui rencontrent le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier VERAN, jeudi 15 avril, lui feront part de cette impression désagréable d'être une fois de plus méprisés, et que la spécificité et le niveau d'autonomie des orthophonistes soient ignorés.

Ils continueront à plaider pour une réforme du statut des orthophonistes, quel que soit leur mode d'exercice, notamment par la création d'un corps des orthophonistes dans la Fonction Publique et pour des grilles similaires aux autres corps formés en 5 ans. Ils demanderont en outre la programmation rapide de la transposition des nouvelles grilles salariales pour les orthophonistes salarié-es exerçant sous les différentes conventions du secteur médico-social.

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contact presse : Anne DEHÊTRE – 06 78 12 51 48



Fédération Nationale des Orthophonistes

17, boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.com